

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCORDER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DÈS LE PREMIER
ENFANT - (N° 1473)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Castellani

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.